



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 24-299

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DANIEL PAINCHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE QUI S'EST TENU À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL LE 16 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 55, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 24-299 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE.

Il peut être consulté au bureau de la soussignée à la municipalité d'Albanel situé au 160, rue Principale à Albanel aux heures d'ouverture.

DONNÉ À ALBANEL CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 2024.

---

DANIEL PAINCHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Daniel Painchaud, ing., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Albanel, résidant à Normandin, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie, entre 9 h et 16 h, le dix-septième jour du mois de décembre 2024, aux endroits suivants : édifice municipal et sur le site Internet de la municipalité.

---

Directeur général et greffier-trésorier